

DÉCLARATION "AGRAINAGE" GIBIER d'EAU SAISON 20__ / 20__

JE SOUSSIGNÉ (NOM/Prénom) :

Demeurant :

Tél. : Mail :

A.C.C.A. Communale Amicale Particulier

Nom de l'association (si c'est le cas) :

N° d'adhérent à la Fédération (si c'est le cas) :

◆ DÉCLARE agrainer le gibier d'eau sur le territoire ci-dessous :

Commune :

Lieux-dits principaux :

Nom d'usage :

Superficie :

◆ M'ENGAGE à :

- respecter le quota de **10 canards (becs plats) par jour et par chasseur**,
- n'agrainer qu'à la volée, de façon immergée et diffuse, avec des aliments naturels d'origine végétale non transformés,
- laisser ouvert mon enclos, pendant l'action de chasse,
- informer mes sociétaires ou actionnaires de ces dispositions.

Fait à le

Signature ➡

Joindre impérativement à la première déclaration (ou en cas de modification des zones d'agraining), un plan (1/25.000) sur lequel figure les limites du territoire, la délimitation des zones en eau et les zones agrainées.

Rappel : • cette déclaration ne concerne pas les réserves et les communes suivantes sur lequel l'agraining est interdit : BOUÉE, CORDEMAIS, COUERON, DONGES, INDRE, LA CHAPELLE LAUNAY, LAVAU, MALVILLE, PRINQUIAU, SAINT-ÉTIENNE DE MONTLUC, SAINT-HERBLAIN et SAVENAY.

Imprimé à retourner à :



Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique

CS 40413

44204 NANTES Cedex 2